



Début de la séance : Mercredi 14 décembre à 19h30 (visio)

Membres présents : Vincent LABARBE, Arnaud BRUN, Jean-Louis BEAUFORT, Benoît GANDREUIL

Membres absents excusés : Frédéric POCHELU, Daniel MARCHAND, Fabrice CARRE, Julien TESSEYRE, Cyril CHAVANT

Membres absents : Stéphane TANGUY VEYSSIERE, Vincent LORIOU

Invitée : Luce GELLIBERT

Objet de la réunion

Traitement du 2ème tour du Critérium Fédéral Régional et de la 7ème journée Phase 1 du championnat par équipes régional.

Rappels / Observations

La ligue a mis en place des «fiches mémo» destinées aux clubs. N'hésitez pas à les mettre à disposition des responsables de vos équipes.

Rappel : un JA doit obligatoirement être mentionné sur TOUTES les feuilles de rencontre, y compris en R2 et R3. Lors de la 1ère journée 20 rencontres n'avaient pas de JA mentionnés, 6 pour la 2ème journée, 3 pour la 3ème journée, 4 pour la 4ème journée et 1 pour la 5ème et 6ème journée et 2 pour la 7ème journée. À l'avenir une pénalité financière pourrait être appliquée. La ligue remercie les clubs et les joueurs pour leur engagement.

Rappel : toute modification de rencontre doit être validée par la CSR pour vous protéger en cas d'accident ou de réclamation. Dans le cas contraire la CSR pourrait être amenée à déclarer **les 2 équipes** perdantes.

Retard pour remonter les résultats dans SPIDv2 :

PN-1, Villeneuve sur Lot. Non remontée de la feuille via GIRPE et non saisie des résultats. Pénalité financière de 5€.

R1-2, Marmande 1 vs TT Passageois 3. Relance auprès de marmande pour avoir le "pdf" ou "rpe".

R2-13, Marmande 2 vs Coulounieix 1. Relance auprès de Marmande pour avoir le "pdf" ou le "rpe".

Rencontres avec juges-arbitres désignés mais non présents

RAS.



Ligue Nouvelle-Aquitaine Tennis de Table
Maison régionale des sports,
2 avenue de l'université 33400 Talence
Tel 05-57-21-70-41 Mail : secreariat@lnatt.fr

Attribution des montants des départements à la fin de chaque phase

Suite à des questionnements de certains comités et de certains clubs, la CSR a proposé au conseil de ligue, qui l'a accepté, que dans le cas où un comité ne souhaite pas bénéficier de toutes les montées qui lui ont été attribuées, les montées "libres" soient attribuées à un autre département, suivant la règle mise en place, actuellement, pour l'attribution du nombre de montées par comité.

Si une équipe montante d'un département se retire avant le début du championnat, alors que les poules sont constituées, cette place revient alors au département concerné. Si ce comité ne propose aucune équipe en remplacement, la place est récupérée par la ligue.

Cette proposition sera appliquée dès la 1ère phase 2024/2025.

Critérium Fédéral Régional/ Tour 2

2 et 3 décembre 2023

Seniors Messieurs -

BAUDIN Gabriel (1715999) du club de Saintes USSTT a reçu un carton jaune pour jet de balle en fin de partie.

Juniors Garçons -

BEAUMONT Jules (7866463) du club de Atlantique Tennis de Table 17 a reçu un carton jaune pour coup volontaire sur la table.

Juniors Garçons -

CHAPAT Gabriel (479628) du club du TT Passageois a reçu un carton jaune pour coup de pied sur la table.

Minimes Garçons -

RENAUD Kamille (1717965) du club de Gémozac a reçu un carton jaune pour jet de raquette sur la table.

Phase 1 / Journée 7 (officiellement journée 7 dans SPID V2) 9 et 10 décembre 2023

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

PN-1 - Lescar 1 contre La Rochelle CP 1

Le joueur FREISZ Robin (331197) du club AL LESCAR TT a abandonné pour cause de blessure à la fin de sa première partie. Le résultat de la rencontre est enterriné. Conformément aux règles sur l'élaboration du classement :

- Partie 1 : défaite normale ;
- Partie 2 : défaite par abandon ;
- Double et partie 3 : forfait.

Certificat médical non fourni, la pénalité financière est appliquée.

R3-1 - Talence 4 contre Chateaubernard 2

Le joueur VOLCKAERT Philippe (3340380) du club US TALENCE TT a abandonné pour cause de blessure durant sa deuxième partie. Le résultat de la rencontre est enterriné. Conformément aux règles sur l'élaboration du classement :

- Partie 2 : défaite normale ;
- Double : défaite par abandon ;
- Partie 3 : forfait.

Certificat médical non fourni, la pénalité financière est appliquée.

R3-13 - Bègles 5 contre TT Farguais 1

Le joueur RAMIREZ Léonard (334527) du club CA BEGLAIS a abandonné pour cause de blessure durant sa première partie. Le résultat de la rencontre est enterriné. Conformément aux règles sur l'élaboration du classement :

- Partie 1 : défaite normale ;
- Partie 2 : défaite par abandon ;
- Double et partie 3 : forfait.

Certificat médical envoyé à ligue. Pas de pénalité financière.

Toute décision prise lors d'une commission sportive peut faire l'objet d'un appel auprès du conseil de ligue. Pour cela un courriel doit être adressé directement au président de la ligue (daniel.marchand@lnatt.fr) avec copie au secrétariat de la ligue (secretariat@lnatt.fr) et ce au plus tard dans les 15 jours qui suivent la diffusion du compte rendu de la commission sportive.

Fin de la séance à 20h45